

Force Ouvrière

Groupe AXA

31 octobre 2006

- **Pour le retrait du Projet Ambition 2012**
- **Contre les externalisations, les délocalisations, la fermeture des sites,**
- **Pour l'embauche en CDI**

Force Ouvrière vient d'être informée de la tenue d'une intersyndicale le 25 octobre 2006. Force Ouvrière n'a pas été conviée à cette réunion et le regrette.

Depuis l'annonce d'Ambition 2012, Force Ouvrière se bat contre les délocalisations, les externalisations, la fermeture des sites et pour l'embauche en CDI.

C'est ce qui nous a amené, avec la CGT, à nous adresser dans ce sens aux autres organisations syndicales.

C'est pour ces mêmes raisons que nous avons soutenu les pétitions de Montauban et de Tivoli et que nous avons combattu pour que l'unité se réalise contre le projet Ambition 2012.

Le 25 octobre 2006, une « pétition nationale » a été rédigée par les cinq autres organisations.

Monsieur Henri de Castries, Président du Directoire AXA
Monsieur François PIERSON, Président AXA en France

PETITION NATIONALE

Nous, salariés d'AXA, vous demandons le retrait des transferts d'activités en termes de délocalisation et externalisation inclus dans votre projet « Ambition 2012 » de développement du groupe AXA dans le monde.

Ces transferts d'activités ne peuvent que perturber le bon fonctionnement des services en contrepartie d'économies assez faibles, et peuvent en outre affecter la cohésion du groupe.

En revanche, des embauches en CDI en France sont une opportunité sans précédent pour lutter contre le chômage de masse et permettre l'intégration dans la mixité et la diversité, y compris de stagiaires-écoles, contrats en alternance et emplois précaires.

Ces embauches sont indispensables au maintien de notre protection sociale nationale et à la qualité des conditions de travail et de service au client.

Nous estimons en effet parfaitement possible de développer l'activité de protection financière en recrutant en France les effectifs nécessaires à l'horizon 2012 et au-delà.

Enfin, nous vous demandons de réexaminer l'avenir des sites AXA FRANCE notamment en province : le travail en réseau peut permettre leur maintien sur tous les bassins d'emploi actuels où maintenir un tissu social est primordial pour notre pays.

Pour l'ensemble de ces propositions, je signe la pétition

Au-delà de certaines formulations, Force Ouvrière considère que cette pétition va dans le bon sens puisqu'elle s'oppose aux délocalisations, aux externalisations, qu'elle réclame l'embauche en CDI et qu'elle débouche, de fait, sur « aucune fermeture de site ».

Cette « pétition nationale » s'inscrit donc dans le droit fil de l'appel des salariés de Montauban et de la pétition des salariés de Tivoli. En un mot, elle s'inscrit dans le combat pour le « retrait du projet (volet social) Ambition 2012 ».

Bien que non conviée à l'intersyndicale, Force Ouvrière ne peut que s'associer à une telle pétition.

Dernière minute :

Contre toute attente, il paraîtrait que les rédacteurs de ladite pétition auraient retiré de la version définitive, le dernier paragraphe sur la fermeture des sites.

Si tel était le cas, comment comprendre ?

Est-il possible de renoncer à la lutte contre la fermeture de sites ?

Peut-on s'opposer aux délocalisations sans combattre la fermeture des sites alors que, comme l'a déclaré la direction lors du CCE des 11 et 12 octobre 2006, Ambition 2012 est un « mur et qu'il n'est pas possible d'enlever une brique sans faire effondrer le mur ».

Pourquoi retirer ce paragraphe ?

S'agit-il d'abandonner nos collègues qui seront confrontés à la fermeture de leur site ?

La grande majorité des salariés disent non à la fermeture des sites. C'est ce qu'expriment les 500 signatures déjà recueillies sur l'appel de Montauban et la pétition de Tivoli.

Alors, les petites et grandes manœuvres ne changeront rien.

Que Monsieur Henri de Castries ne s'y trompe pas, l'immense majorité des salariés est :

- **Pour le retrait du Projet Ambition 2012**
- **Contre les externalisations,**
- **Contre les délocalisations,**
- **Contre la fermeture des sites,**
- **Pour l'embauche en CDI**